

Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 12 juillet 2022

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY (du point 2.22 au point 5.8), M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : : M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Constance de PÉLICHY (du point 2.2 au point 5.8), Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Gabrielle BREMOND, M. Lionel DUPLAIX à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Anne LINGARD à M. Didier BRAULT, Mme Anne GABORIT à M. Denis TREMAULT, M. Jean-Marc CADET à Mme Béatrice de RUYVER

ABSENTS EXCUSES : Mme Constance de PÉLICHY, M. Sébastien DIFRANCESCHO (du point 1.1 au point 2.21)

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Approbation des procès-verbaux de séances de conseils des 12 avril et 24 mai 2022.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des délégations du Conseil communautaire au Président

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER, pour la durée du présent mandat, de confier au Président les délégations suivantes :

f) Créer, *modifier ou supprimer* les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

l) Donner l'avis de la Communauté de communes sur les projets de portage foncier par l'EPFLi Foncier Cœur de France, pour le compte des communes membres de la Communauté de communes ;

PRECISER que les autres dispositions de la délibération du 8 juin 2020 sont inchangées.

1.2 Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Action Culturelle

Vote favorable à l'unanimité pour MODIFIER l'intérêt communautaire de la compétence « *Actions culturelles* intérêt communautaire » comme suit :

« B/12 - Actions culturelles intérêt communautaire :

- Financement du Centre de Formation à l'Education Musicale de Sologne (CFEMs)
- Médiation culturelle auprès des bibliothèques municipales
- **Prise en charge financière d'ateliers itinérants d'enseignement musical**
- **Financement du transport collectif vers des lieux culturels pour les écoles maternelles et élémentaires**
- **Organisation et prise en charge financière d'expositions et de rencontres artistiques** »

2 -FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1 Fonds de concours 2022 à Marcilly en Villette - aire de stockage de matériaux

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en Villette en vue de participer au financement de la réalisation d'une aire de stockage de matériaux, à hauteur de 25 300 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.2 Fonds de concours 2022 à Marcilly en Villette - dispositif anti-intrusion

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en Villette en vue de participer au financement de la réalisation d'un dispositif anti-intrusion au parking Chantaloup, à hauteur de 11 634 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.3 Fonds de concours 2022 à Marcilly en Villette - sécurité et chauffage de l'Eglise

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en Villette en vue de participer au financement de la mise en sécurité et la mise en place du chauffage de l'Eglise, à hauteur de 13 110 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.4 Fonds de concours 2022 à Jouy le Potier - aménagement du centre de loisirs

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy le Potier en vue de participer au financement de l'aménagement du centre de loisirs, à hauteur de 20 000 € soit 40,03 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.5 Fonds de concours 2022 à Jouy le Potier - création d'aires de jeux et de loisirs

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy le Potier en vue de participer au financement de création d'aires de jeux et de loisirs, à hauteur de 10 000 € soit 10 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.6 Fonds de concours 2022 à Jouy le Potier - rénovation des courts de tennis

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy le Potier en vue de participer au financement de la rénovation des courts de tennis, à hauteur de 10 000 € soit 42,02 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.7 Fonds de concours 2022 à Sennely - achat de l'auberge des Cotrets

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de l'acquisition de l'auberge des Cotrets, à hauteur de 5 000 € soit 50,00 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.8 Fonds de concours 2022 à Sennely - achat d'un broyeur et d'une lame de nivellement

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de l'acquisition d'un broyeur et d'une lame de nivellement, à hauteur de 3 500 € soit 50,00 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.9 Fonds de concours 2022 à Sennely - sécurisation de l'électricité de l'Eglise

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement des travaux de sécurisation de l'électricité de l'Eglise, à hauteur de 3 398,95 € soit 28,81 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.10 Fonds de concours 2022 à Sennely - fermeture des douches du camping

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement aux travaux de la fermeture des douches du camping, à hauteur de 1 854,50 € soit 50,00 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.11 Fonds de concours 2022 à Sennely - réfection de la salle d'eau du gîte communal

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement aux travaux de réfection de la salle d'eau du gîte communal, à hauteur de 2 503,50 € soit 50,00 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.12 Fonds de concours 2022 à Sennely - refonte du site internet

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer à la refonte du site internet, à hauteur de 2 255 € soit 23,71 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.13 Fonds de concours 2022 à Sennely - mise en place d'une signalétique

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement relatif à la mise en place d'une signalétique, à hauteur de 1 090 € soit 50,00 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.14 Fonds de concours 2022 à la Ferté Saint-Aubin - acquisition de l'ensemble immobilier Mesland

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition de l'ensemble immobilier Mesland, à hauteur de 153 333 € soit 33,33 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.15 Fonds de concours 2022 à Ardon - sécurisation du centre bourg

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de la sécurisation du centre-bourg, à hauteur de 40 000 € soit 17,83 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.16 Fonds de concours 2022 à Ligny le Ribault - travaux de la salle polyvalente phase 2

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement aux travaux de la salle polyvalente phase 2, à hauteur de 22 217,50 € soit 24,14 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.17 Fonds de concours 2022 à Ligny le Ribault - travaux du groupe scolaire

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement aux travaux du groupe scolaire, à hauteur de 9 910 € soit 23,26 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.18 Fonds de concours 2022 à Ligny le Ribault - acquisition d'un désherbeur thermique

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement de l'acquisition d'un désherbeur thermique, à hauteur de 1 375 € soit 50 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.19 Fonds de concours 2022 à Ligny le Ribault - acquisition de compteurs

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement de l'acquisition de compteurs pour le relevé des consommations d'eau, à hauteur de 13 650 € soit 49,99 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

2.20 Répartition du prélèvement FPIC 2022

POINT REPORTE

2.21 Modification de l'affectation du résultat 2021 du budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2021 du budget annexe Office du tourisme comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 29 516,56 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 29 516,56 € ;
- L'excédent d'investissement de 76 705,96 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

2.22 Décision modificative n°1 : budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la Décision Modificative n°1 de 2022 du budget annexe Office du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	DM n° 1
Chapitre 011 Charges à caractère général	44 898	8 564,00	
Chapitre 012 charges de personnel	103 143		
Chapitre 65 Autres charges de gestion	3 110		
023 virement à la section d'investissement		20 908,56	-20 908,56
042 Opération d'ordre entre sections	500	44,00	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	151 651	29 516,56	- 20 908,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BS 2022	
Chapitre 73 Taxe de séjour	58 000		8 608,00
Chapitre 74 Dotations et participations	93 651		
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections			
Chapitre 002 Résultat N-1		29 516,56	- 29 516,56
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	151 651	29 516,56	- 20 908,56

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS 2022	DM n° 1
Chapitre 20 immos incorporelles	12 000	8 000,00	
Chapitre 21 Immos corporelles	58 500	-27 440,88	8 608,00
Restes à réaliser 2021		117 099,40	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	70 500	97 658,52	8 608,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BS 2022	DM n° 1
021 Virement section fonctionnement		20 908,56	- 20 908,56
1068 affectation complémentaire			29 516,56
13 Subventions	70 000		
Chap 040 Opération ordre transfert	500	44,00	
001 Résultat n-1		76 705,96	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	70 500 €	97 658,52 €	8 608,00 €

2.23 Groupement de commandes relatif aux prestations de gardiennage

Vote favorable à l'unanimité pour :
ADHERER au groupement de commande,

ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- M. Sébastien DIFRANCESCHO en qualité de titulaire,
- M. Jean-Marc CADET en qualité de suppléant.

AUTORISER Monsieur le Président du groupement, ou son représentant,

- à signer la convention constitutive de groupement,
- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
- à signer les marchés,
- à intervenir pour le compte des membres du groupement.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs CUBE et Surveillants Collège

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER l'augmentation de la rémunération des Educateurs sportifs saisonniers, affectés au Cube soit IB 431/IM 381 au lieu de IB 388/IM 355, pour tenir compte de la dérogation préfectorale pour la surveillance en autonomie de l'établissement par des BNSSA,

CREER : un poste d'éducateur des A.P.S. principale de 1^{ère} classe à temps complet,
un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 16.36h/35^{ème}
un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 7.27h/35^{ème}

AUTORISER le cas échéant, Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaire et à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3.2 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'ESC natation

POINT REPORTE

3.3 Avenant n° 12 à la convention de mise à disposition d'agents entre la ville de la Ferté Saint-Aubin et la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUGMENTER le taux de mise à disposition de 5 % à 45 %, et de modifier l'avenant n° 12 en conséquence.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 12 à la convention de mise à disposition d'agents communautaires auprès de la ville de la Ferté Saint-Aubin et du CCAS de la Ferté Saint-Aubin et de mutualisation des services municipaux avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne

4. SOCIAL

4.1 Convention avec le Conseil Départemental pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2022 avec le Conseil départemental.

Il est proposé par le Département un conventionnement, pour l'année 2022, sur la base de 27 mesures, soit 324 mois-mesures, soit 10 800 € de subvention du Conseil départemental (27 mesures x 400 €). Ces chiffres sont les mêmes qu'en 2021.

5. AMENAGEMENT

5.1 Fixation des tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER la grille tarifaire suivante pour les bornes de recharge électriques :

Tarifs IRVE 2022	Abonnés	Non abonnés
Borne 22 KvA	10 €/mois 0.10 centimes d'euros / kWh + 0.05 centimes d'euros la minute de charge <i>Dès la charge complète atteinte, 5 € sup. par heure (sauf de 23h00 à 6h00 du matin)</i>	0.20 centimes d'euros / kWh + 1 centime d'euros la minute de charge <i>Dès la charge complète atteinte, 5 € sup. par heure (sauf de 23h00 à 6h00 du matin)</i>
Borne rapide 50 KvA	0.25 centimes d'euros / kWh + 1 centime d'euros la minute de charge <i>Dès la charge complète atteinte, 5 € sup. par heure (sauf de 23h00 à 6h00 du matin)</i>	

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5.2 Convention Marque Sologne 2022

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER les conventions relatives à la marque Sologne pour 2022

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5.3 Avis sur le bassin de mobilité proposé par la Région Centre-Val de Loire

Vote favorable à l'unanimité pour :

DONNER un avis favorable au bassin de mobilité correspondant au périmètre inter-SCoT regroupant les deux Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire Beauce et Forêt d'Orléans Loire Sologne et Orléans Métropole ;

DEMANDER à la Région Centre-Val de Loire d'être associée aux différents comités de partenaires et aux contrats opérationnels de mobilité qui seront créés au sein des bassins de mobilité limitrophes à la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

DEMANDER à la Région Centre-Val de Loire et à l'Etat que les crédits régionaux concernent également les EPCI qui ont pris la compétence d'AOM locale et que les crédits, prévus au projet de Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 sur « l'objectif stratégique III.8 - Développer la mobilité durable », concernent aussi directement les AOM locales ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

5.4 Cession de l'atelier relais de Sennely

Vote favorable à l'unanimité pour :

CEDER une partie de la parcelle AD84, à savoir l'atelier relais, la moitié de la serre ainsi qu'une partie du terrain, au prix de 180 000 € à la SCI ARIANE, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,

CEDER le reste de la parcelle, à savoir la seconde moitié de l'atelier relais ainsi que la voirie permettant d'y accéder, pour un euro symbolique, à la commune de Sennely, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5.5 Demande d'intervention de l'EPFLI pour des acquisitions foncières en vue de la création d'une zone d'activités à Ligny-le-Ribault

Vote favorable à l'unanimité pour :

SOLLICITER une modification du mandat d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de création d'une zone d'activités, et d'acter le périmètre finalisé composé des parcelles situées à LIGNY-LE-RIBAULT et ainsi cadastrées :

- Section AH n° 260 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 46 595 m² ;
- Section AH n° 262 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 7 225 m² ;
- Section AH n° 263 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 1 913 m² ;
- Section AH n° 264 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 8 149 m² ;
- Section AH n° 265 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 5 725 m² ;
- Section AH n° 266 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 4 500 m² ;
- Section AH n° 597 lieudit « La Petite Cour » d'une contenance de 7 660 m² ;
- Section AB n° 384 lieudit « Le Bourg Est » d'une contenance de 5 475 m² ;
- Section AB n° 386 lieudit « Le Bourg Est » d'une contenance de 1 178 m² ;

D'une façon générale, confirmer les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération.

5.6 Intervention de l'EPFLi pour des acquisitions foncières en vue de l'extension de la zone d'activités à Ménestreau-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

SOLLICITER une modification du mandat d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de création d'une zone d'activités, et d'acter le périmètre finalisé composé des parcelles situées à MENESTREAU-EN-VILLETTE et ainsi cadastrées :

- o D 948 lieudit « Entre les deux routes » d'une contenance de 18 040 m² ;

D'une façon générale, confirmer les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;

5.7 Avis sur une demande de prorogation de portage, comportant un projet d'acquisition à La Ferté Saint-Aubin via l'EPFLI

Vote favorable à l'unanimité pour :

EMETTRE un avis favorable sur le projet de la commune de la Ferté Saint-Aubin afin qu'elle proroge la durée de portage auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France de 8 ans supplémentaires, pour un total de 12 années en vue de l'acquisition du bien situé 158 Rue du Général Leclerc et cadastré BK 375 (448 m²), aux fins de de reconquête de son centre-ville.

PRECISER que la présente délibération sera notifiée à la commune de la Ferté Saint-Aubin et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

5.8 Décision d'externalisation temporaire des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme en application de l'article L 423-1 du code de l'urbanisme

25 voix POUR et 2 votes CONTRE (Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY) pour :

APPROUVER le principe de recourir à un prestataire privé pour l'assistance à l'instruction des autorisations du droit du sol en application de l'article L 423-1 du Code de l'urbanisme, pour une durée limitée à 1 an, soit jusqu'au 15 juillet 2023.

AUTORISER en conséquence Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à cette externalisation et à signer les actes s'y afférents.

PRECISER que la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes de la CCPS et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

6. - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT

N°29/2022 : Approbation et signature du marché n°22CC05 relatif à la mission portant sur les procédures de déclarations de projets de parcs photovoltaïques dans les communes de La Ferté St-Aubin et Ardon emportant une mise en compatibilité des PLU

N°30/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 à l'accord-cadre n°19CC15 – lot N°1 relatif aux fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers pour reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde

N°31/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées aux gagnants du concours du collège R. Schuman à Amilly

N°32/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : tarif promotionnel et lot d'entrées de l'espace Swin du 8 au 9 juillet 2022

N°33/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : tarif promotionnel festival Cocorico électro du 14 au 16 juillet 2022

N°34/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association API de l'école de Marcilly en Villette

N°35/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association APE Kdécoles de Chaon

N°36/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association APPEL Ste Thérèse de La Ferté St-Aubin

N°37/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au lot 4 à l'accord cadre 20CC01 – acquisition, livraison et installation de mobilier administratif pour les membres de la centrale d'achat Approlys centr'achats
N°38/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association APE Lamottoise
N°39/2022 : Signature de la convention de mise en œuvre de l'aide directe accordée à l'entreprise ELONOR CREATION
N°40/22 : Signature de la convention de mise en œuvre de l'aide directe accordée à l'entreprise THIEBLEMONT
N°41/2022 : Approbation et signature de la convention de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées au groupe scolaire de l'école du centre et M. Prieur
N°42/2022 : Approbation et signature de la convention de partenariat entre la CCPS et l'association l'Atelier
N°43/2022 : Approbation et signature du marché 22CC12 relatif aux travaux d'aménagement de voirie allée de la chavannerie à La Ferté St-Aubin
N°44/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'Amicale du Personnel des Portes de Sologne
N°45/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées au service Ressources Humaines LFSA/CCPS
N°46/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'école primaire Pierre Ségelle de Ménestreau en Villette
N°47/2022 : Approbation et signature de l'action de promotion : remise d'un lot d'entrées l'IME le château à Baule
N°48/2022 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°5 à l'accord-cadre n°21CC02 relatif aux travaux de signalétique et de balisage de chemins de randonnée pédestre, équestre et de VTT sur le territoire de La CCPS

La Ferté Saint-Aubin, le 13 juillet 2022

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

